

# AR SKREO

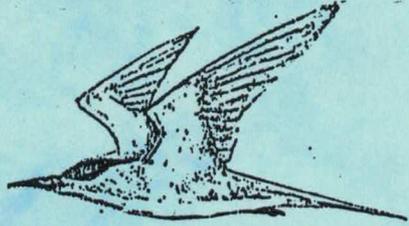
BULLETIN DE L'AMICALE MOLENAISE

14<sup>me</sup>

A  
N  
N  
E  
E

N<sup>o</sup>

41



- SKREO N° 4I -

-----  
MARS 1992  
-----

S O M M A I R E  
-----

- LE MOT DU PRESIDENT
- ETAT-CIVIL DE NOVEMBRE 91 A MARS 92
- RECETTE DES MOULES
- CALENDRIER ETE 92
- ECHOS D'OUTRE-MER
- INFORMATIONS COMMUNALES
- L'EXPLOITATION DE LA MER (A. LE BOUSSE)
- LIBRE EXPRESSION
- SOIREE ANTILLAISE
- ASSOCIATION SANTE WEEK-END
- S.E.P.N.B. NETTOYAGE DE TRIELEN
- LE CHOU MARIN
- "DJIBOUTI" (P. CREAC'H)
- AMOCO CADIZ

-----

LE MOT DU PRESIDENT

=====

Chers amis,

Voici le 41ème numéro du SKREO et le premier de l'année 92, aussi recevez tous mes voeux pour cette année nouvelle. Que nous réserve-t-elle ? Sans être devin, il y aura les joies et les peines de la vie. Que notre petite société se porte le mieux possible dans le monde qui nous entoure.

Justement, ce "monde" s'intéresse à nous, à l'Archipel qui est la zone de vie de MOLENE.

Je veux parler du PARC NATIONAL DE LA MER D'IROISE qui se met en place. Est-ce un bien ? est-ce un mal ? La question est posée.

Le 17 janvier, une réunion a eu lieu à MOLENE. Des élus, des scientifiques, des protecteurs de la nature (mais qui ne l'est pas ?), des universitaires ont expliqué que la zone de l'archipel de MOLENE était exceptionnelle en qualité d'environnement et qu'il fallait dès à présent mettre des barrières pour éviter l'envahissement et nous protéger des vedettes rapides de "parisiens" chargées de touristes qui fouleraient nos îlots et sillonneraient les abords à des vitesses effrayant nos petits phoques innocents, telles des hordes barbares saccageant tout sur leur passage.

Bien sûr, c'est un scénario catastrophe, et il faut revenir à la réalité. Qu'elle est cette réalité ?

La situation actuelle montre que toutes les îles sont intéressantes, ne sont pas du tout abîmées, les gens de MOLENE permanents et temporaires les fréquentent régulièrement et les respectent ; le seul danger serait donc extérieur. Pour le moment, il n'est pas sensible, mais il est vrai qu'il faut être vigilant.

Toutefois, il faut rappeler les grands principes des droits de l'homme :

1°) Chaque peuple a le droit de disposer de lui-même.

2°) On ne fait pas le bonheur des gens malgré eux.

Ce qui veut dire qu'il est hors de question de toucher aux us et coutumes et conditions de vie de tous ceux qui vivent et fréquentent MOLENE et son archipel.

La forte participation à la réunion à MOLENE prouve qu'il faut tenir compte de leurs aspirations qui sont : maintien du mode de vie et des us et coutumes des îliens dans l'archipel :

- . Libre navigation
- . Accès aux îles
- . Pêche à pied, à la crevette, casiers et filets selon réglementation des affaires maritimes
- . Récolte du petit goémon (rioca)
- . Pique-nique et balades, planche et plongée, etc...
- . Chasse selon statut.

Monsieur COZAN, député et Vice-Président du P.N.R.A. nous a affirmé, comme en 1990 à l'occasion de la biosphère qu'il n'y aurait rien de changé, et nous le croyons, car il ne peut en être autrement.

Les habitants des îles veulent maintenir la qualité de vie et l'environnement :

- . Protéger les fonds marins
- . Adapter la coupe du goémon
- . Veiller à la non-prolifération d'espèces superprotégées : goélands, lapins, phoques, etc...
- . Être associés à la protection du milieu.

Il ne saurait être question de remettre en cause les diverses activités, mais il sera nécessaire d'adapter des méthodes afin que les activités cohabitent en harmonie.

L'amicale a demandé à faire partie du comité de pilotage chargé de mettre en place ce PARC NATIONAL DE LA MER D'IROISE, afin, s'il y avait lieu, de faire comprendre la situation des gens qui y vivent.

Le PARC REGIONAL D'ARMORIQUE a transmis notre demande avec avis favorable, et nous remercions la direction.

Nous incitons nos lecteurs à se rendre à la mairie pour prendre connaissance du projet et ensuite à poser des questions pour éclaircir les problèmes et éviter par la suite déconvenues et oppositions.

Vous trouverez plus loin une page pêle-mêle de réflexions, certaines paraîtront peut-être saugrenues, mais il faudra répondre à toutes et calmer les inquiétudes.

Dans ce SKREO décidément axé sur les problèmes de vie vous trouverez un article d'André LE BOUSSE traitant de l'exploitation de la mer et des abus, et qui mérite réflexion.

Le calendrier de l'été est arrêté. Cette année il y aura notre Assemblée Générale avec renouvellement du bureau.

La première série de PIN'S étant épuisée, une nouvelle série est en cours, et sera disponible prochainement. Vous les trouverez au prix de 25 F.

Bonne lecture, et à bientôt.

René MASSON

P.S. : Signalons que l'Amicale a fait un don pour la rénovation de l'église et fournit l'alimentation électrique de l'impluvium au futur local "sports et loisirs".

ETAT-CIVIL DE NOVEMBRE 91 A MARS 92

=====

NAISSANCES :

-----

Tout d'abord, un oubli du SKREO précédent, avec toutes nos excuses, au foyer de Monsieur et Madame Paul JONQUEUR : Mathieu.

DE NOVEMBRE 91 A MARS 92 : aux foyers de

- |  |             |
|--|-------------|
| - Monsieur et Madame Thierry SEITE                           | - Elodie    |
| - Monsieur et Madame Jean-Luc BIHANIC                        | - Tangi     |
| - Monsieur et Madame Lucien CUIILLANDRE                      | - Lucie     |
| - Monsieur et Madame Jean-Luc CUIILLANDRE                    | - Maxime    |
| - Monsieur et Madame Michel KERIEL                           | - Nolwenn   |
| - Monsieur et Madame Alain LE ROUX                           | - Morgan    |
| - Monsieur et Madame Jean-Pierre JACOB<br>(Nicole PODEUR)    | - Amélie    |
| - Madame Patricia GERVAIS                                    | - Gwénola   |
| - Monsieur et Madame Joël LE BOUSSE                          | - Julie     |
| - Monsieur et Madame Jean-Paul HERVIER<br>(Nicole LAMOUREUX) | - Guillaume |
| - Monsieur et Madame Régis DENIS<br>(Nathalie ROGER)         | - Alicia    |
| - Monsieur et Madame Ronan QUEINNEC<br>(Corine TUAL)         | - Charlene  |
| - Monsieur et Madame Richard ROBERT<br>(Geneviève ROCHER)    | - Tyrhaine  |
| - Monsieur et Madame Claude DUOT<br>(Gisèle BERTHELE)        | - Céline    |

Toutes nos félicitations et meilleurs voeux.

MARIAGE :

-----

Madame Gabrielle CLOITRE-BUISSON et Monsieur René TURGIS  
(Soeur d'Albert CLOITRE)

Tous nos voeux de bonheur.

DECES :

-----

- Madame Louise TUAL - 67 ans - MOLENE
- Madame BOLLORE - 79 ans - OUESSANT
- Monsieur Jean STEPHAN (frère d'Anna et Françoise) 68 ans - OUESSANT
- Monsieur Maxime LE BOUSSE - 82 ans - MOLENE

- Monsieur René TANGUY - 80 ans - LILIA
- Soeur Mélanie ROGER - 82 ans - BEGARD
- Madame Rose CUILLANDRE (ORDONNEAU) 67 ans - MOLENE
- Madame Angèle TUAL - 81 ans - LAVAL
- Monsieur Jean LE GUEN - 77 ans - MOLENE
- Monsieur Jean LUCAS - 74 ans - BREST
- Soeur Maryvonne MASSON - 86 ans - BEGARD

Sincères condoléances.

Les familles remercient, par l'intermédiaire du SKREO, toutes les personnes qui ont assisté aux obsèques.

-----  
RECETTE DE MOULES  
=====

Ingrédients pour 2 KGS de moules :

- . 2 oignons
- . 2 gousses d'ail
- . persil, sel, poivre
- . 1 maggi pot-au-feu
- . 1 verre de vin blanc
- . 1 verre de vin doux (genre Banyuls)
- . 1 cuillerée à soupe de farine
- . 2 cuillerées de crème fraîche

Rincer et laver les moules. Les mettre dans une cocotte avec le verre de vin blanc. Les faire ouvrir et laisser cuire 5 mn après la première ébullition.

Dans une casserole, faire revenir les oignons et ail mixés très fin pendant quelques minutes. Ajouter la farine, sel (très peu), poivre et le maggi délayé avec le vin doux et l'eau des moules que vous aurez filtrée. Ajouter le persil hâché, la crème fraîche. Bien mélanger le tout. Verser cette préparation sur les moules et réchauffer quelques instants.

-----

- Madame Louise TUAL - 67 ans - MOLENE
- Madame BOLLORE - 79 ans - QUERRANT
- Monsieur Jean STEPHAN (frère à l'année et Priscoas) 88 ans - QUERRANT
- Monsieur Maxime LE BOUSSER - 88 ans - MOLENE

CALENDRIER ETE 92

JUILLET :

-----

- Lundi 13 : Bal populaire
- Dimanche 19 : Galoche
- Dimanche 26 : Pétanque

AOUT :

----

- Samedi 1er : Marche Triélen-Molène  
Fléchettes l'après-midi
- Dimanche 2 : Football inter-bars - commerce
- Samedi 8 : Volley-ball
- Dimanche 9 : Jeux nautiques, godilles et  
planches à voile tour de Molène
- Samedi 15 : Foot continentaux
- Dimanche 16 : Tir-à-l'arc
- Vendredi 21 : Football Molène-Ouessant
- Samedi 22 : Assemblée Générale  
Jeux de cartes, etc...
- Dimanche 23 : Loto + soirée chansons

NOTA :

TIR-A-L'ARC :

En ce coment Roger SIMON et Claude DUOT suivent l'entraînement avec les archers de PLOUZANE. Ils pourront ainsi dispenser à leur tour leur savoir 2 après-midis par semaine. Avis aux amateurs. Le tir-à-l'arc convient aussi bien aux femmes qu'aux hommes.

-----  
ECHOS D'OUTRE-MER  
-----

LA REUNION :

Jean-Yves BESNARD du "Charcot" a déménagé des hautes collines où il faisait trop froid pour s'installer dans une zone meilleure.

Son passe-temps, c'est bien sûr la pêche. Les plus petits poissons font 10 KGS. Il vient à MOLENE cet été où, à bord de "L'Armelle" il devra se contenter de plus petites prises. Nous lui transmettons le bonjour, et merci de donner des nouvelles.

NOUVELLE CALEDONIE :

Les jeunes skréos Alan et Typhaine QUERE (enfants de Marcel et Elisabeth SQUIBAN) font parler d'eux aux championnats d'été de natation. Les titres des journaux sportifs sont élogueux :

"Déchaînés les QUERE, record des records, six titres individuels, dont :

- record de 400 m 4 nages pour Alan
- le 200 m brasse pour Typhaine (12 ans), et s'il vous plaît en 2' 51'' 99, plus le 100 m dos."

Félicitations, et bravo de MOLENE. Tous nos vœux de réussite pour de nouvelles performances.

-----  
INFORMATIONS COMMUNALES  
=====

Une réunion publique a eu lieu à la salle communale où étaient présents : M. COZAN, le Conseil Municipal, les représentants de la S.E.P.N.B. et de l'U.B.O. M. CHEMINANT, Conseiller Général du canton s'était excusé.

OBJET DE LA REUNION :

Création d'un parc national de la mer d'iroise : durée des consultations : 5 à 10 ans.

Au cours de ce débat, il a été constaté tout l'intérêt que portent les molénais à leur patrimoine et la crainte qu'ils ont d'avoir à subir des contraintes supplémentaires et du changement dans leur mode de vie.

Il est à souligner que M. COZAN soutient avec beaucoup de vigueur les insulaires et se tient prêt, si besoin est, à prendre leur défense.

Une réunion tripartite a eu lieu à OUESSANT, entre les maires des trois communes impliquées dans le parc, c'est-à-dire OUESSANT - MOLENE - LE CONQUET. Ces derniers étaient accompagnés d'un élu marin-pêcheur. Cette réunion avait pour objet l'établissement d'une position commune aux trois municipalités. De tels rendez-vous pourraient avoir lieu deux fois par an, afin de suivre de plus près les décisions qui pourraient être prises à notre rencontre (affaire à suivre...).

TRAVAUX :

Les grands projets pour notre île sont en bonne voie.

- Pour l'extension de la mairie, le permis de construire est accordé.
- Le programme de rénovation de la salle communale est lancé, ainsi que le square du Guéléroc et l'aménagement de la borne-fontaine.
- Afin d'éviter des tracasseries aux passagers débarquant sur l'île, les travaux de la gare maritime commenceront en septembre et seront terminés pour l'année 92.
- L'enfouissement des lignes électriques est achevé dans sa première phase et les routes après travaux seront remises en état très bientôt.
- De nombreux travaux ont eu lieu ces derniers temps à la centrale électrique occasionnant une gêne pour les clients E.D.F. On espère tous qu'ils auront le mérite d'améliorer le service. Notre pétition a trouvé un avis favorable auprès de Monsieur le Sous-Préfet qui n'a pas manqué de faire part de notre mécontentement auprès du Directeur d'E.D.F. à BREST.

ENVIRONNEMENT :

- Un ramassage de bouteilles de plastique est mis en place de la même manière que pour le verre. Le dépôt se trouve dans la cour de la salle communale, accès côté nord. Un panneau indique l'endroit.

EQUIPEMENT DE LA MAIRIE :

La municipalité a fait l'acquisition d'un télécopieur qui permet la réception et la transmission de documents en quelques minutes. La réception sera possible pour les administrés. Progrès très intéressant.

ECOULEMENT DES EAUX PLUVIALES :

Des travaux ont été effectués dans la ruelle reliant le Karit au terre-plein. L'évacuation des eaux se fait maintenant en souterrain sur cette portion de route très glissante auparavant.

ANALYSE DE L'EAU :

Ci-joint, un tableau représentant les diverses analyses des eaux : eaux aux bornes fontaines et distribuée, et eaux souterraines analysées directement à la source.

Les conclusions sont correctes et rassurantes: "eau de bonne potabilité, conforme aux normes de qualité".

En janvier et février, les eaux souterraines ont fourni 700 tonnes d'eau, ce qui porte à près de 5000 tonnes l'explo-

ECHANTILLON : Eau forage  
RAPPORT D'ANALYSE N° 9210432-01

ANALYSE DEMANDEE

Analyse P1 : Type B3 + C2

observations du préleveur :

Contrôle réglementaire  
PRELEVEMENT

DESTINATAIRE - INATAIRE  
Monsieur le Maire  
Mairie de l'île de MOLENE

DESTINATAIRE - STINATAIRE  
Mairie  
île de MOLENE

DESTINATAIRE - ESTINATAIRE  
Mairie  
île de MOLENE

29259 ILE DE MOLENE

LENE

MOLENE

MOLENE

MOLENE

Déposé le 31 01 1992  
Prélevé le 31 01 1992  
par Mairie de MOLENE (échantillons  
Exploitant : Commune

déposés par Mr BOUCHER) BOUCHER)

Mr BOUCHER)

Mr BOUCHER)

Mr BOUCHER)

IDENTIFICATION DE L'ECHANTILLON  
Borne - fontaine - A.C. MOLENE  
Eau souterraine neutralisée, chlorée

RESULTATS

Paramètres analysés

Mesures

mesures

Mesures

Mesures

Mesures

Unités

BACTERIOLOGIE

Dénombrement de la flore totale :

Bactéries.se.développant.à.37°C.(24.H).....  
Bactéries.se.développant.à.22°C.(72H).....  
Germes témoins de contamination fécale :

Dénombrement.des.coliformes.totaux.....  
Dénombrement.coliformes.thermotolérants.....  
Dénombrement.des.streptocoques.fécaux.....  
Andérobies.sulfito-réducteurs.(spores).....

CHIMIE

Paramètres organoleptiques

Couleur.....  
Turbidité.....

Paramètres physico-chimiques :

Potentiel.hydrogène.(pH).....  
Conductivité.à.20°C.....  
O2.cédé.par.KMnO4.10.mm.à.chaud.m.acide.....

Paramètres structuraux :

Titre.Hydrochimétrique.(TH).....  
Substances indésirables :  
Nitrates.(NO3).....  
Ammonium.(NH4).....  
Nitrates.(NO2).....

CONCLUSIONS

BACTERIOLOGIE : eau conforme aux normes de qualité (Décret n° 89-3 du 10/03/89) pour les paramètres recherchés.  
CHIMIE : eau conforme aux normes de qualité (Décret n° 89-3 du 03.01.89) les paramètres recherchés.

feuillelet : 1/1

feuillelet : 1/1

feuillelet : 1/1

feuillelet : 1/1

Bornes fontaines

Puits n°1

Puits n°2

Puits n°3

Puits n°4 non exploité

0

60

0

33

1

220

50

560

7

160

0

33

1

220

50

560

0

0

3

2

0

0

0

0

0

0

0

0

0

0

0

0

< 5

0

< 5

0

30

1

> 100

110

7,9

468

7,0

1 014

7,0

949

7,1

957

2,0

4,2

3,2

5,5

5,5

11,6

11,6

11,0

18,0

17,3

18,9

18,9

27,9

27,9

< 0,01

< 0,01

< 0,01

< 0,01

< 0,01

< 0,01

< 0,01

< 0,01

< 0,01

< 0,01

< 0,01

< 0,01

< 0,01

< 0,01

< 0,01

< 0,01

10

49

49

22

22

8

8

< 0,01

< 0,01

< 0,01

< 0,01

< 0,01

< 0,01

< 0,01

< 0,01

< 0,01

< 0,01

< 0,01

< 0,01

< 0,01

< 0,01

< 0,01

< 0,01

mg/l  
mg/l  
mg/l

µS/cm  
mg/l

HAZEN  
NTU

/100 ml  
/100 ml  
/100 ml  
/20 ml

tation depuis la découverte le 15 septembre 1989.

Nota : Il est recommandé de nettoyer régulièrement les citernes, ou l'eau recueillie des toits risque forcément d'être polluée.

AFFAIRE AMOCCO-CADIZ :

Cette affaire touche normalement à sa fin. MOLENE, adhérente du syndicat mixte va récupérer ses cotisations théoriquement revalorisées.

*La Municipalité*

=====

L'EXPLOITATION DE LA MER

=====

En tant que professionnel de la mer, capitaine au long cours, pêcheur plaisancier, fils de patron-pêcheur de MOLENE, beau-fils de marin-pêcheur de Bréhat, cotoyant en permanence des plaisanciers et des professionnels de PAIMPOL à CONCARNEAU, je me permets de vous livrer certaines réflexions sur le sujet.

Les pêcheurs concernés :

. Les professionnels

Il s'agit ici de ce que l'on nomme, en Bretagne, les côtiers. Ils sortent à la journée et sont des ligneurs, caseyeurs, palangriers, filetiers, petits chalutiers. Leur nombre est assez simple à déterminer. Par contre, les prises le sont beaucoup moins, car bon nombre d'entre eux les minimisent, surtout ceux dont l'épouse vend une partie ou toute la pêche. L'obligation leur est faite de déclarer les prises. Mais, lorsque l'on sait que les taxes et impôts pleuvent, il y a tout lieu de considérer le tonnage pêche côtière avec la plus grande prudence.

. Les plaisanciers

On les trouve soit au bord, soit dans les cinq milles. Seules quelques unités font le gros au large. Le nombre de plaisanciers peut être aisément déterminé. Par contre, en ce qui concerne leurs prises, cela me paraît impossible, sinon très aléatoire.

La technique de pêche :

Élément important qui met à mal la ressource.

. Les professionnels

Aucune limite, qualité ou quantité, ils vont au maximum de ce que peut supporter le moteur et le navire.

. Les plaisanciers

Deux casiers, un filet, des lignes, deux palangres.

- D'une façon générale, l'utilisation d'un seul filet est respectée, c'est une pêche trop particulière.

- La présence de deux casiers par canot n'est pas respectée. Il y a bien souvent deux bouées, mais il faut compter quatre casiers par navire.

- Les lignes, pêche la plus douce qu'il soit, ne présentent pas de problème particulier.

Le matériel :

. Les professionnels

C'est la technique de l'escalade : le maximum de matériel afin de pêcher plus. Matériel qui coûte très cher à amortir, d'où nécessité de pêcher plus, et d'acheter encore plus de matériel...

Par exemple : un "paimpolais" 10 à 12 mètres, 350 chevaux, 15 000 mètres de filets (nommés "ravageurs" qui restent 15 à 20 jours dans le fond) maintenus par des grappins. Les premiers poissons capturés sont sacrifiés afin de servir de boëtte aux langoustes et homards. C'est ce que l'on nomme "le mur de la mort". Les fonds en sont tapissés. Parfois, les pêcheurs ne trouvent pas de place pour mouiller leurs filets entre Bréhat et Guernesey !

- A Moguiriec : caseyeurs de 22 mètres, 600 chevaux à bord, 1 200 à 1 500 casiers ! Peu avant l'arrivée de la saison des crabes, les pêcheurs mouillent leurs casiers vides (sans boëtte) rien que pour retenir leur place ! Les fonds sont pavés de casiers.

- A Concarneau : chalutier côtier de 22 mètres, 700 chevaux. Il effectue un ratissage complet des fonds. Ou à toute profondeurs à l'aide de sonars et du chalut pélagique. Résultat de la "Médé" aux "Moutons" : le désert.

Les hommes :

. Les professionnels

Marins-pêcheurs jusqu'à 55 ans, payés à la part, ils se seront faits exploiter toute leur vie durant, tout en détruisant la ressource.

Après 55 ans : tout d'abord, le montant de la retraite (fonction de la position et de l'ancienneté). Patron-pêcheur, environ 7 500 F par mois (au 01.02.91). Matelot, environ 6 300 F par mois.

Il faut maintenant savoir que beaucoup de ces marins vont devenir des pêcheurs plaisanciers, comme vous et moi, avec deux casiers et un filet. Mais alors on se trouve en présence d'anciens pros, qui connaissent parfaitement la pêche, et c'est eux qui, pour améliorer leur retraite, vont ramener les bars, soles, rougets et homards. Une telle pêche ne peut se comparer avec celle d'un vacancier qui ne sait pas très bien où et comment mouiller son filet et ses casiers. Je connais un ancien marin qui, dans son île, a fait 300 homards l'an dernier. Il a environ 10 à 15 casiers. On touche ici un élément important de la cohabitation difficile pro/plaisance, avec une poussée de jalousie, d'irritation, et de mettre tout sur le dos du plaisancier moyen, alors qu'en réalité seuls d'anciens marins de la pêche, du commerce ou de la Royale sont d'infatigables pêcheurs, et font ainsi une concurrence très pénalisante à leurs anciens collègues pros !

Les professionnels sont, en fait, très simples à cerner car ils doivent pêcher au maximum avec, en principe, une attention particulière à ne pas détruire la ressource. Pourtant, rendement oblige...

#### Les plaisanciers :

On distingue plusieurs groupes :

- Les viandars de la mer, qu'il faut combattre et dénoncer sans relâche.

- Les pêcheurs par plaisir, de la côte ou du bord, qui ne perturbent aucunement la ressource.

- Ceux d'origine "marine", très expérimentés, excellents pêcheurs, combattus par leurs anciens frères d'armes, qui à leur tour deviendront plaisanciers.

N'employons plus le terme général de pêcheurs plaisanciers, sans indiquer les origines professionnelles des pêcheurs.

Enfin, pour en finir avec les excès que l'on peut rencontrer dans les ports, voici diverses pêches que j'ai pu y relever :

- Avez-vous vu la taille des rougets, en ce moment sur le marché de Concarneau : 8 à 10 cm.

- Avez-vous vu les caisses de petites langoustes grainées à la criée du Guil...

- Avez-vous vu la taille des lottes à la criée de Saint-Gué : 10 cm !

- Savez-vous que les Conquétois (et d'autres) vendaient des grosses pattes de petits crabes sur les marchés ! Les crabes pêchés étaient amputés de leurs grosses pinces, puis rejetés à la mer. C'est maintenant interdit.

- Je ne sais pas si vous savez que, au moment du frai du bar en Manche, au niveau du plateau des roches Douvres, il y a des chalutiers barques qui montent là-haut pour faire des tonnes. Je n'exagère rien car, étant en mer toute l'année, je sais exactement ce qui s'y passe.

Le permis mer :

Quant au permis mer, je pense que, en analogie avec la route, il n'y a qu'un élément à savoir et à bien maîtriser : ce que l'on appelle "les règles de barre et de route". Ajoutez à cela la connaissance du balisage, une bonne notion de météo et, pour la Manche et l'Atlantique, la règle des douzièmes. Tout cela pour la voile et le moteur. Je ne vois pas pourquoi un skipper à la voile est dispensé de la connaissance du code de la mer. Il faut savoir qu'un voilier n'est pas toujours prioritaire sur un navire à moteur. A terre, lorsque vous avez votre permis route, vous pouvez passer de la 2 chevaux à la testarossa sans autre forme !

André LE BOUSSE

-----  
**LIBRE EXPRESSION**  
=====

Pêle-mêle de réflexions et questions entendues au sujet du projet du PARC NATIONAL DE L'ARCHIPEL DE MOLENE ET OUESSANT.

- Toutes les zones doivent être libres de navigation et de pêche.

- On veut nous voler notre territoire.

- Qui sont tous ces gens qui s'intéressent à nous, et pourquoi ?

- Les îles sont naturellement protégées, les accès sont difficiles, les courants et rochers rendent leurs parages dangereux.

- On veut empêcher les touristes et plaisanciers, et la mairie installe des mouillages pour les recevoir, il y a contradiction.

- On ne veut pas être parqués comme des indiens.

- Il arrive parfois de pêcher des phoques dans les filets du large, mais on ne met pas les filets pour les pêcher.

- Le phoque est un animal semi-domestique. On ne le dérange pas, il recherche notre compagnie, pour preuve il est venu s'installer chez nous.

- Il faudrait profiter du projet de parc pour limiter les zones de récolte du goémon, laisser des couronnes d'algues autour des îles.

- Il faudrait que les goémoniers ramènent où ils les ont prises toutes les pierres qui se trouvent à Lédénès et sur le continent.

- Instaurer un parc national, c'est attirer la foule que l'on dit vouloir maintenir à l'écart.

- S'il y avait des zones interdites à l'homme à cause des phoques, il faudrait que les phoques s'engagent à ne pas sortir de ces mêmes zones !!! Slogan entendu : "phoques en liberté, molénais parqués".

- On ne demande rien à personne. S'ils veulent faire du bien, qu'ils améliorent le pays et les conditions d'existence des gens et l'embellissement du pays.

- Les "gens d'ailleurs" veulent nous commander, mais rien ne se fera sans l'accord de la population. Personne ne m'empêchera de faire comme à présent !

- Faut-il créer Molène en terre, déménager tout le monde pour la tranquillité des animaux ?

- Triélen, Balanec, Bannec, c'est notre pays.

Voilà un échantillon de questions. Les réponses devront suivre. Si vous avez des avis à donner, nous les ferons paraître.

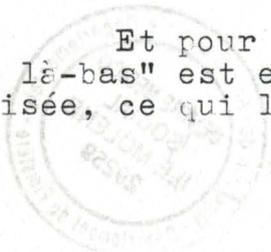
SOIREE ANTILLAISE

De Molène à la Martinique, il n'y a eu un pas... que les sociétaires de l'Amicale molénaise ont vite franchi le vendredi 13 mars, en faisant fi de toutes les superstitions...

Il est vrai que Marcel MONOT et sa dynamique équipe, omniprésents, avaient préparé un succulent "punch" pour conjurer le mauvais sort et les yeux des "doudous molénaises" s'illuminèrent de mille feux dès la première rasade de cette potion magique.

On profita de ces retrouvailles pour fêter les anniversaires du jour (4 au total !) et le repas se poursuivit dans une joyeuse ambiance agrémentée par les chants et historiettes.

Et pour clore la soirée, "ma doudou qui était partie tout là-bas" est enfin revenue toute bronzée, magnifiquement déguisée, ce qui lui valut des applaudissements bien mérités...



DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE

CONSEIL GÉNÉRAL

DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE  
DÉPARTEMENTALE

Centre Médico-Social :

Association (Loi 1901)

Action Santé Week-End

29259 ILE MOLENE

L'Association profite des colonnes du SKREO pour faire le point, le bilan de l'année 1991. En effet malgré un phénomène "d'usure" bien naturel, 90 Familles restent fidèles à ce projet en cotisant tous les ans.

Grâce à leur soutien, leur participation, l'Association se sent plus "forte", et le Conseil Général, avec votre soutien, nous aide aussi en nous subventionnant, ce qui permet d'indemniser des infirmiers remplaçants plus ou moins 20 Week-ends par an et surtout de maintenir sur MOLENE une antenne médicale 24H sur 24 et 365 Jrs, au service de TOUS.

Des améliorations, des changements sont en cours pour que soient enfin reconnues les conditions particulières du travail de l'infirmière titulaire, qui officiellement est infirmière DASD au CMS de MOLENE, c'est à dire travaillant du lundi au vendredi de 9H à 16H30. Vous le savez bien, comme nous, à MOLENE, ces horaires sont largement dépassés sans paiement de ces derniers.

L'Association permet seulement d'assurer la continuité des soins en cas d'absences légales de l'infirmière mais aussi de mieux faire entendre nos revendications sur cette situation particulière (absence de médecin, permanences Week end, recrutement de remplaçants et conditions de travail durant la saison estivale).

A l'heure où l'on instaure en "haut lieu" des restrictions dans le domaine de la santé, nous nous devons de continuer notre action en faisant encore et pour la 4ème année, appel à vous. Votre participation financière (120F/an) permet à TOUS SANS EXCEPTION de bénéficier de secours quand malheureusement l'urgence arrive, et cela gratuitement; nous renouvelons notre gratitude à ceux et à celles qui depuis 4ans ont répondu présent.

COTISATIONS ANNEE 1992/ 120F / 10F par mois

à l'ordre de:

ASSOCIATION LOI 1901

"ACTION SANTE week-end"

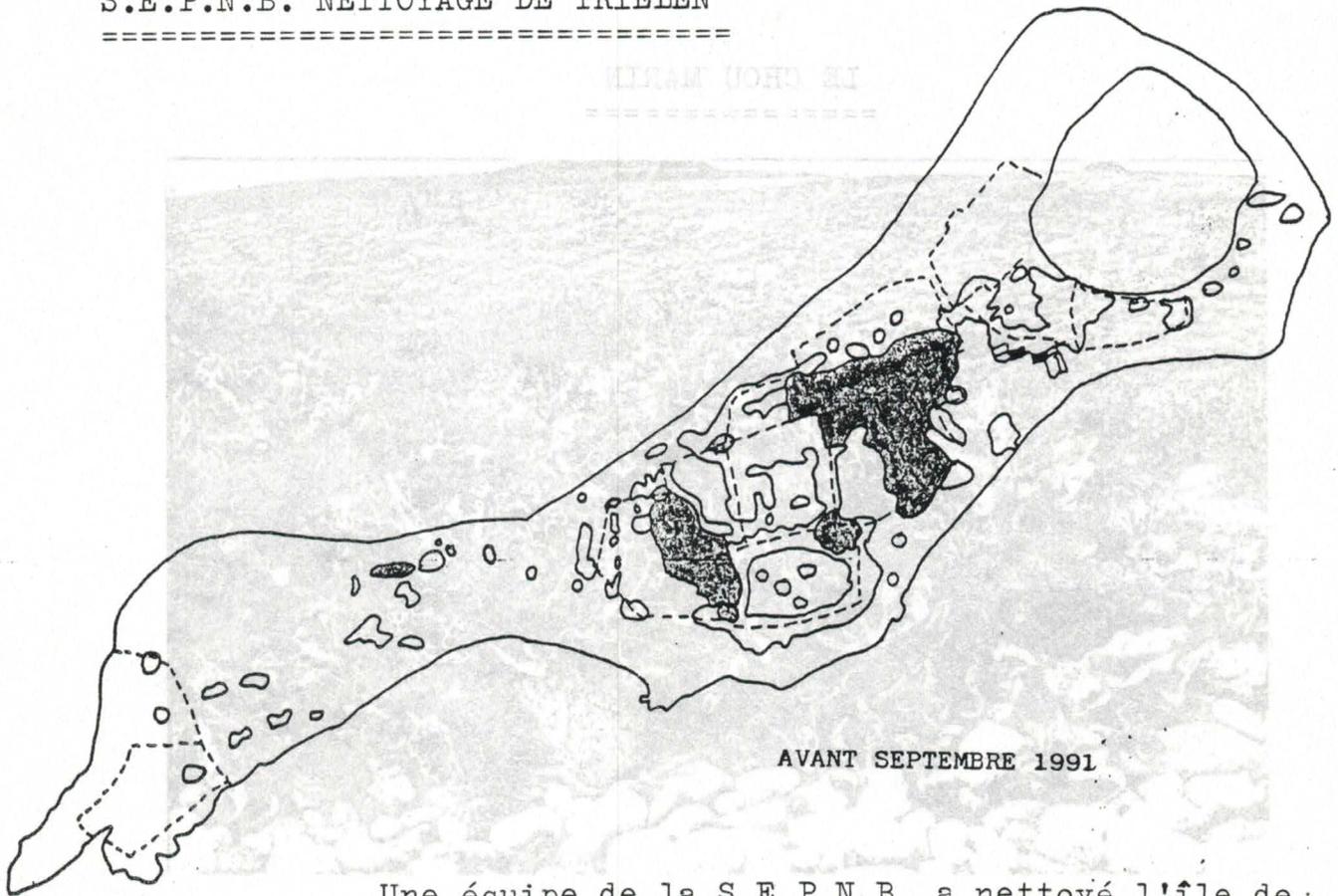
29259 ILE MOLENE

CCP N°3073 24 V RENNES

D'avance MERCI!



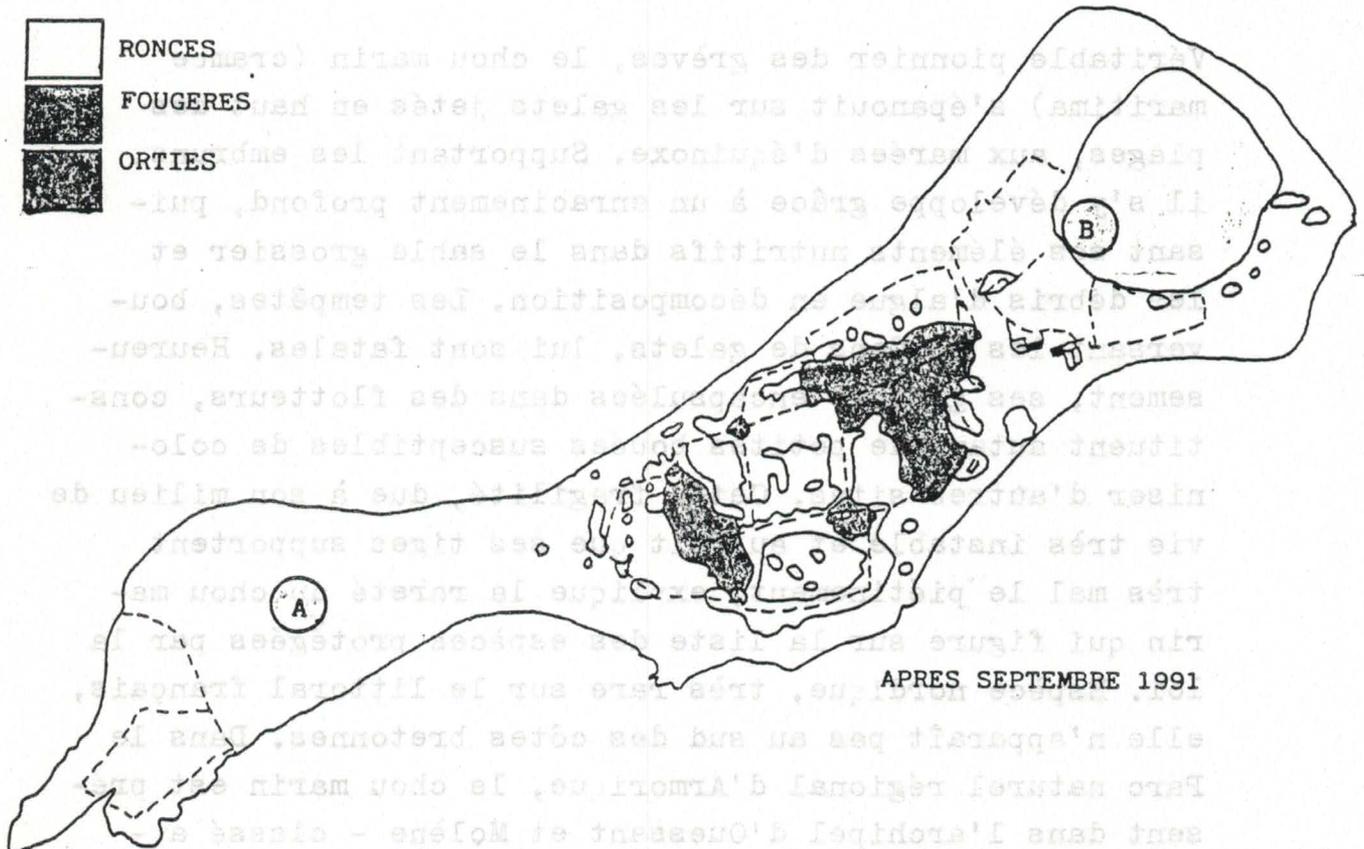
S.E.P.N.B. NETTOYAGE DE TRIELEN



AVANT SEPTEMBRE 1991

Une équipe de la S.E.P.N.B. a nettoyé l'île de TRIELEN au mois de septembre 91. Le résultat apparaît sur cette page. Il y aura continuité ce printemps 92, ensuite, l'entretien serait assuré par pâturage ovin.

-  RONCES
-  FOUGERES
-  ORTIES



APRES SEPTEMBRE 1991

LE CHOU MARIN



Une équipe de la S.E.P.N.B. a nettoyé l'île de TRIBLÉN en mois de septembre 91. Le résultat apparaît sur la photo ci-dessous. Pour qu'il ne disparaisse pas, joignons nos efforts à ceux du Parc Naturel Régional d'Armorique.

Véritable pionnier des grèves, le chou marin (*crambe maritima*) s'épanouit sur les galets jetés en haut des plages, aux marées d'équinoxe. Supportant les embruns, il s'y développe grâce à un enracinement profond, puisant ses éléments nutritifs dans le sable grossier et les débris d'algue en décomposition. Les tempêtes, bouleversant les cordons de galets, lui sont fatales. Heureusement, ses graines encapsulées dans des flotteurs, constituent autant de petites bouées susceptibles de coloniser d'autres sites. Cette fragilité, due à son milieu de vie très instable et au fait que ses tiges supportent très mal le piétinement, explique la rareté du chou marin qui figure sur la liste des espèces protégées par la loi. Espèce nordique, très rare sur le littoral français, elle n'apparaît pas au sud des côtes bretonnes. Dans le Parc naturel régional d'Armorique, le chou marin est présent dans l'archipel d'Ouessant et Molène - classé aujourd'hui "réserve mondiale de l'Unesco" où il a donné son nom breton à l'îlot Morgeol.

DJIBOUTI, PAYS GENTIL

=====

La simple évocation de ton nom, ô Djibouti  
 Ne fait nullement penser à ces plages de cocotiers garnies.  
 La rigueur de ton climat et tes éternelles odeurs,  
 N'étant pas là, il est vrai, pour te mettre en valeur.  
 Tes paysages sont arides, tes fonds marins superbes,  
 Ils ne suffisent point, cependant, à te mettre en exergue.  
 Tu resteras toujours ce pays de chaleur,  
 Qui ne peut laisser l'étranger rêveur.  
 De mes deux années passées sur ton territoire,  
 Ce n'est pas ceci qui me restera en mémoire,  
 Mais plutôt cette naturelle convivialité de tes habitants,  
 Leur agréable comportement de bons et gentils enfants.

Puis-je me permettre, avant de m'en aller,  
 Un tout petit conseil juste te donner :  
 "Reste toujours ce pays de l'amitié vraie".  
 Sache que tes sourires et ta simplicité ont su me charmer,  
 Et cette fois, avant d'appareiller, je tenais à te le notifier.

Patrick CREAC'H

GOUTER DES ANCIENS

Le traditionnel goûter des anciens aura lieu le 19 Avril,  
 Dimanche de Pâques.  
 Nous rappelons que toutes les personnes de 60 ans dans l'année et plus  
 y sont cordialement invitées ainsi que leur conjoint.

# Pour que la mer reste aux Pêcheurs plaisanciers

La mer doit demeurer un espace de liberté sur lequel la réglementation ne doit pas se substituer à la responsabilité.

Hélas cette affirmation ne saurait souffrir de généralisation! En effet elle peut nous concerner (nous les plaisanciers à moteur) puisqu'elle s'adresse qu'aux seuls propriétaires de voiliers! Si nous voulons que la nouvelle réglementation respecte aussi (l'espace de liberté) des pêcheurs nous devons faire entendre nos vœux qui, jusque-là n'ont pas eu l'opportunité d'exprimer nos avis que les exigences halieutiques motivent fort naturellement. C'est bien regrettable nous existons .

La dernière réunion de la Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers (F.N.P.P.) entre Mr Guédon conseiller du secrétaire d'état à la mer; Mr Clérin - Directeur du bureau de la plaisance; plus trois assistants et Mr Quelven Président de la F.N.P.P. Mr beau secrétaire, Mr Garault conseiller fédéral; le 14/02/1992 au ministère de la Mer a traité les sujets suivants.

Limitations journalières de pêche

Limitations par quartiers, s'il y a lieu

Trémails

Casiers

Signalisation des engins

Carte mer

9 CV 9

Sorties de jour

## Limitations journalière de pêche,

A employer de préférence à "quota" (ne pas effrayer le client)? Cette limitation serait décidée par chaque quartier des Affaires maritimes en concertation avec le Préfet de Région. IL aurait lui aussi reçu ses instructions, suite à d'éventuelles restrictions pour protéger la ressource.

Puisqu'aucune mesure officielle est prise, c'est un danger pour nous Pêcheurs plaisanciers. Nous dépendrons alors du bon vouloir des AM locales

## Trémails

Monsieur Guédon préconise un maillage de 120<sub>m</sub>/m, déjà demandé par les professionnels La hauteur 2 mètres et la longueur 50 mètres, sans possibilité de pouvoir utiliser 2 fois 25 mètres.

CASTERS

Ne posent pas de problèmes particuliers, donc pas de changement. en respectant les réglemens en cours.

SIGNALISATION

Les bouées constituées par les bidons, bouteilles plastiques vont disparaître, et seront remplacées par des perches avec pavillon dépassant de 1 mètre au dessus de la surface avec des hampes réfléchissantes

MONSIEUR CLERIN, Directeur du bureau de la plaisance

La CARTE MER

Elle resterait facile à obtenir et son prix sera modeste, sans plus de précision. Les sorties seront diurnes, nous le savions déjà. Interrogé sur l'heure prise en compte pour respecter la légalité, Mr Clérin n'est pas tracassé par ce sujet. Si il y a contestation avec un représentant de l'ordre le temps passé à discuter donnera au jour le temps de se lever! on ne pas être plus clair, donc la lumière jaillira de la discussion c'est évident.

MOTEURS 9cv9

Une carte mer sera attribuée sans examen aux propriétaires de bateaux ayant plus de trois années d'expérience prouvée. Elle autorisera son titulaire à sortir de jour comme de nuit, elle correspondra en fait au permis "A" actuel, son coût, comme la carte mer normale sera modeste.

Après toutes les précisions données; je ne saurai vous conseiller d'adhérer nombreux à la F.N.P.P. afin qu'elle puisse défendre nos intérêts communs auprès de la commission de la mer à Bruxelles car malheureusement le gouvernement national n'appliquera que les consignes européennes au 1er Janvier 1993.

POUR TOUTES PERSONNES DESIRANT DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS CONTACTER  
CLAUDE DUSAUTIEZ 98 84 83 48

## SOUVENEZ-VOUS !

C'était au printemps de l'année 1978  
 220 000 T de pétrole en nappe  
 Du Finistère aux Côtes-Du-Nord s'échappent  
 L'Amoco-Cadiz vient de s'échouer.

De sa coque, devant Porstall, brisée  
 S'envolent au réveil nos doux rêves brisés  
 Adieu algues, poissons et crustacés  
 Adieu restaurateurs, touristes et pêcheurs  
 Adieu coquilles, huitres et ostréiculteurs  
 Après le Torrey Canyon et l'Olympic Bravery  
 Après le Bolhem C'est l'Amoco-Cadiz  
 Malédiction, colère et indignation!  
 Il en faut davantage pour courber les Bretons.

C'était au printemps de l'année 1978  
 220 000 T de pétrole en nappe  
 Du Finistère nord aux Côtes-Du-Nord s'échappent  
 L'Amoco-Cadiz vient de s'échouer

Et les élus Bretons faisant corps, faisant front  
 Forment un syndicat pour contrer l'assaillant  
 Le faire condamner, lui faire payer très cher  
 Et portent à sa tête deux fameux mousquetaires

ALPHONSE LE RESISTANT

ET

CHARLES LE TEMERAIRE

C'était au printemps de l'année 1978  
 220 000 T de pétrole en nappe  
 Du Finistère nord aux Côtes-Du-Nord s'échappent  
 L'Amoco-Cadiz vient de s'échouer

Mais nous ne serions rien sans un autre mousquetaire  
 Un homme de talent notre universitaire  
 Plongé dans ses dossiers, gentil et dévoué  
 Jean-Baptiste HENRY, c'est de loin le plus doué  
 13 ans de réunions, de coups bas, de procès  
 13 ans de déboires, de rage et d'espoirs  
 Mais 13 ans d'amitiés, de courage partagé  
 Mais 13 ans de sérieux dans la lutte menée  
 Ont fait du syndicat naguère brocardé  
 Une personne morale aujourd'hui respectée

C'était au printemps de l'année 1978  
 220 000 T de pétrole en nappe  
 Du Finistère nord aux Côtes-Du-Nord s'échappent  
 L'Amoco-Cadiz vient de s'échouer

Demain, après-demain, à quel moment la fin ?  
 Nous verrons bien un jour le bout du long chemin  
 Réparations, justice voilà notre crédo  
 C'est ce que nous voulons du procès Amoco  
 A vous tous chers collègues, A vous tous chers amis  
 Adrien, Georges, Pierre, Paul, Jacques et tous les saints  
 qui m'avez tant appris la force de l'amitié  
 Je dédie ces couplets et vous en remercie.

VILLE DE PERIM

C'était au printemps de l'année 1978 ....

JACQUES PRIGENT  
 DENIS LE CLERC